



# SAS GEROMETTA NOT'R EXPERT

Julie GEROMETTA – Anaïs WUST

Notaires & Conseils

## PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ (PACS)

**Société titulaire de deux  
offices : 33 avenue  
Gambetta  
89300 JOIGNY**

**Site internet :**  
sasgeromettanotrexpert.  
notaires.fr

**Office de Maître Julie  
GEROMETTA**  
successeur de Maîtres  
LAMBERT, LE CHAU,  
DESEQUELLES, VAN  
WELDEN  
[Accueil.89042@notaires.fr](mailto:Accueil.89042@notaires.fr)

**Office de Maître Anaïs  
WUST**  
successeur de Maîtres  
GRANA, BROCARDI  
[Accueil.wust@notaires.fr](mailto:Accueil.wust@notaires.fr)

**NOTAIRES**  
Julie GEROMETTA  
Anaïs WUST  
Stéphane BOULARD

**PRINCIPAUX  
COLLABORATEURS**  
Lou-Anne LION  
Anne CAMUZAT  
Raïssa OUATTARA  
Sylvie RATIVEAU  
Céline CHAMBON  
Damien CHIESA  
Lorraine PERIGUEUX  
Caroline BELLOUIS

Pour préparer au mieux votre contrat, je vous  
remercie de me transmettre les pièces suivantes :

### Concernant chacun des futurs partenaires :

- Extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois.
- Copie recto/verso de la pièce d'identité.
- Questionnaire d'état-civil dûment complété (au verso).
- Justificatif de domicile commun.
- Si l'un des futurs partenaires est étranger :

\* Traduction en français de son extrait d'acte de naissance par un traducteur  
assermenté.

\* Le cas échéant : Certificat de coutume ou de célibat et sa  
traduction (à demander au Consulat).

\* Certificat de non PACS de moins de 3 mois (à demander au  
TGI de PARIS – prévoir un délai de 2 à 6  
semaines: [https://www.service-  
public.fr/particuliers/vosdroits/R2107](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2107)).

- Votre Relevé d'Identité Bancaire signé (pour la restitution du  
trop-perçu éventuel à la clôture du dossier).

Après réception des pièces, un projet de PACS vous sera adressé, assorti du montant  
précis des frais d'acte (entre 380 et 400 Euros, en ce compris les droits d'enregistrement  
de 125 Euros dus au Trésor Public).

